



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une opération d'aménagement à FONTENAY-LE-MARMION (14) Route de Rocquancourt et Chemin de Verrières, sur un total de 6.5 ha et comportant, au total 91 à 100 logements, sur des parcelles cadastrées section ZB numéro 6, 22 et section AB numéro 34

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Lotissement soumis à permis d'aménager: -surface de plancher 16 000 m ² environ -terrain d'assiette de 6.5 ha environ
6 d)	-voirie principale de 300 ml environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération d'aménagement a pour objet la viabilisation de terrains à bâtir pour réaliser un programme comportant 91 à 100 logements avec une mixité de typologies comportant en particulier: 7 à 16% de logements jumelés, 15% de logements adaptés.

La densité de l'opération sera supérieure à 16 logements/hectare.

Le projet comportera des voiries et des espaces libres ainsi que l'ensemble des réseaux permettant de desservir les terrains: assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, adduction d'eau potable, électricité, éclairage public et télécommunication.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la cession de terrains à bâtir pour la création de logements.

Le secteur à urbaniser a été déterminé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la commune récemment approuvé.

Le parti d'aménagement a été étudié pour s'insérer dans l'environnement proche et lointain.

Une attention particulière a été apportée sur la gestion des circulations douces et sur la répartition des types de logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La viabilisation du secteur sera menée en deux phases: la première phase consistera à réaliser les plates formes de voiries et l'ensemble des réseaux, permettant ainsi après arrêté de vente des lots, aux constructeurs de réaliser les bâtiments sans détériorer les ouvrages. Les travaux de deuxième phase comporteront la réalisation des revêtements de voirie définitifs et de cheminements piétons, ainsi que les espaces verts et l'éclairage public. Globalement, les travaux de première phase dureront environ 8 mois et les travaux de deuxième phase environ 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après achèvement, ce secteur d'aménagement sera une extension communale qui comportera 91 à 100 logements et nécessitera la gestion de 1100 ml de voirie urbaine de gabarits différents les uns des autres selon une hiérarchie d'usage (primaire, secondaire, tertiaire).

Le niveau de maintenance des réseaux sera classique.

Une attention particulière a été apportée au paysagement qui nécessitera d'être entretenu. Il est prévu que le choix des essences et de leur mode de plantation permette de limiter l'entretien et l'usage de produits phytosanitaires.

En matière d'assainissement pluvial, l'objectif est de limiter les ruissellements et de procéder à de l'infiltration superficielle avec des ouvrages intégrés aux espaces verts et permettant des entretiens classiques dans des ouvrages de visite pour les systèmes de stockage et d'infiltration superficielle.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- demande de permis d'aménager d'un lotissement créant une surface de plancher cumulée supérieure à 10 000 m² et sur une emprise d'opération inférieure à 10 ha
- déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- superficie du terrain d'assiette	entre 6 et 7 ha
- surface de plancher cumulée envisagée	environ 16 000 m ²
- nombre de logements	entre 90 et 100 logts
- longueur de voirie	environ 1100 ml dont 300 ml de voie principale
- longueur de cheminements	environ 650 ml
- superficie d'espaces verts communs	environ 13 000 m ²
- surfaces cessibles	environ 43 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹
Route de Rocquancourt (R.D. n°41) Chemin de Verrières (C.R. n°103) 14 320 FONTENAY-LE-MARMION	Long. <u>0° 20' 54" 0</u> Lat. <u>49° 05' 45" N</u> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols dans l'ensemble du périmètre sont à l'usage de labours et ponctuellement de jardin.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé en date du 27/08/2015.

Le secteur aménagé correspond à la majeure partie de la zone 1AU située à l'Est du secteur urbain de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPR Minier lié à l'ancienne mine de MAY sur ORNE prescrit par arrêté en date du 14/01/2005. Le projet s'appuie sur les documents techniques présentés en date du 22/02/2016 sur le site internet de la DDTM du Calvados.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral du 4 février 2014 a classé FONTENAY-LE-MARMION dans la liste des communes incluses dans des zones de répartition des eaux au titre des systèmes aquifères ; et ce, concernant l'aquifère du Bajo-Bathonien un, à partir de la cote « niveau du sol ».
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection n'a été signifié dans le cadre des études préalables par les propriétaires ni reporté dans les documents d'urbanisme pour le terrain concerné.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de l'opération est le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) "Vallée de l'Orne et ses affluents" (FR2500091). Il est situé à environ 3 km au Sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu dans l'opération. Seuls des systèmes d'infiltration des eaux pluviales collectées par les ouvrages du projet seront réalisés (en dehors des zones d'aléas définies au projet de PPR Minier).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura pour objectif, en matière de terrassement, d'équilibrer les déblais et les remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir point précédent.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement un champ en labour et un jardin, ponctuellement, sur la partie Ouest. Il ne comporte pas de milieux remarquables.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné, ou est éloigné des secteurs visés au 5.2 du formulaire.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la consommation d'espace agricole pour environ 6.3 hectares.</p> <p>La consommation de l'espace a été diminuée en travaillant avec des densités de logements supérieures à 16 logements par hectares, y compris les vastes espaces verts centraux) significativement plus importantes que celles existantes aux alentours.</p> <p>Le périmètre d'aménagement en extension urbaine a été visé dans le cadre de la mise au point du PLU récemment approuvé par la commune.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas fait état de risques technologiques spécifiques pour la commune.</p> <p>Le terrain est concerné par la présence d'aléas de risque miniers faibles à forts. Les prescriptions connues à ce jour sont intégrées dans le projet, tant au niveau des ouvrages qu'au niveau réglementaire. Une étude spécifique permettra de préciser les caractéristiques techniques des infrastructures dans la zone d'aléa faible. Le dispositif réglementaire interdira de construire dans les zones d'aléas.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les cartographies rendues disponibles sur le site Internet de la DREAL font apparaître que le terrain est concerné, sur une faible partie, le long de la RD, par des risques de remontées de nappes pour les infrastructures profondes entre 2.5 et 5m.</p> <p>Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui comprendra un volet d'études spécifiques pour caractériser et prendre en compte ces éléments dans le projet; avec un bureau d'études de sols spécialisé, qui prendra également en compte les risques de gonflement/retrait d'argiles en partie haute du terrain.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est une opération d'aménagement à usage principal d'habitation qui n'est pas concerné par des problématiques de risques sanitaires.</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bruit généré par l'opération d'aménagement est celui d'un usage résidentiel de l'espace.</p> <p>Cet aménagement viendra en continuité des secteurs résidentiels existants au nord de la commune et sera donc concerné par un environnement sonore identique à celui qu'il génère.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet urbain n'étant pas à usage activité il n'y a pas d'aspect olfactif particulier à prendre en compte.</p> <p>Nous n'avons pas relevé de nuisance olfactive à proximité du projet.</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations à prendre en compte seront celles générées lors des travaux, qui peuvent être, par exemple, le compactage des chaussées, ce qui a un caractère très temporaire. Le bureau d'études de sols complétera ses prescriptions afin que les entreprises chargées des travaux prennent les précautions nécessaires au regard des risques d'effondrement identifiés.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les candélabres de l'éclairage public auront un capot dans leur partie haute de façon à limiter l'éclairage zénithal et à diriger les émissions lumineuses vers le sol.</p> <p>Les autres émissions lumineuses de l'opération seront celles des logements.</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses des rues et des habitations situées en périphérie.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets de polluants dans l'air seront ceux générés par les activités des habitants de l'opération. Il pourra s'agir des polluants liés aux systèmes de chauffage domestique et aux véhicules automobiles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement engendrera des rejets hydrauliques pour l'assainissement pluvial. L'ensemble des eaux pluviales collectées par les infrastructures seront dirigées vers des systèmes de stockage d'infiltration superficiels localisés en dehors des zones d'aléas miniers définies au projet de PPR.</p> <p>L'assainissement pluvial des logements sera infiltré à la parcelle (tranchée drainante et/ou système enterré).</p> <p>La description des ouvrages et des mesures prises à cet égard sera détaillée dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui sera soumis à la police de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement de la commune de FONTENAY-LE-MARMION, qui est lui-même géré par le Syndicat d'Assainissement du Val de Fontenay.</p> <p>Le projet d'aménagement ne générera que quelques déchets non dangereux en phase chantier. Ce sera également le cas lors de la construction des bâtiments.</p> <p>Une fois le quartier aménagé, la gestion des déchets relèvera de la politique de collecte des ordures ménagères, qui est actuellement assurée par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la BRUYERE.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans le périmètre de protection du clocher classé de la commune. Son plan masse a fait l'objet d'une étude permettant de s'inscrire dans le paysage de la commune et de disposer d'espaces urbains valorisants. Le projet est assorti d'un règlement de lotissement dont l'objectif est d'améliorer la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans l'opération. Il fait l'objet d'un traitement paysager, en particulier pour ce qui concerne la zone de transition entre le secteur aménagé et les espaces naturels. L'étude d'urbanisme et le règlement de l'opération permettront également de gérer l'image de ce nouveau quartier.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet permettra de réaliser de 91 à 100 logements, ce qui apportera une population supplémentaire sur la commune.</p> <p>La programmation de cette opération et l'apport de population sont conformes aux prévisions du PLU récemment approuvé par la commune.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

En effet, il s'applique sur un terrain qui ne présente pas de caractéristique environnementale particulière. Il s'agit d'un terrain agricole (culture intensive) dont l'intérêt, au regard du développement de la commune, a été évalué dans le cadre de la mise au point du PLU.

Les principaux impacts à prendre en compte visent quatre thématiques : l'urbanisme, les problématiques de remontées de nappes, l'assainissement pluvial et les aléas de risque miniers.

Les principaux aspects d'urbanisation de ce secteur ont été discutés dans le cadre de la mise au point du document d'urbanisme récemment approuvé par la commune. Ils sont respectés par le projet. Ils seront également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de la procédure de demande de permis d'aménager. Les perceptions proches et lointaines de l'aménagement ont été prises en compte dans le projet.

En ce qui concerne l'assainissement pluvial: les prescriptions liées au risque minier sont prises en compte dans le projet; la problématique de remontée de nappe est relativement marginale et les dispositifs techniques intégrant cette contrainte seront présentés dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Enfin, s'agissant du risque minier, bien que le PPR ne soit pas finalisé, le dossier intègre les conclusions disponibles à ce jour et portées à connaissance après les études approfondies réalisées dans le cadre de cette procédure. Le secteur d'aléas forts sera clos et totalement inconstructible. Une étude technique spécifique sera menée par un bureau d'études de sol pour caractériser les infrastructures envisagées dans le secteur d'aléa faible.

L'ensemble des dispositifs est présenté de façon plus complète dans le fascicule de pré-étude ci-joint.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexes n°1 à 5 - Note de pré-étude d'aménagement, pour une présentation globale du projet (Voir bordereau des pièces du dossier)
ref:08/005 du 13/04/2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CAEN

le

34 AVRIL 2016

Signature

MAS FRANCELOT

58 Boulevard Dunois

14000 CAEN

Tel : 02 31 27 85 00 - Fax : 02 31 27 85 19

Site : 319 086 963 00117